

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



**RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION
DES DIRECTEURS GENERAUX DE
L'AVIATION CIVILE DES ETATS DE
L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE
/ ETATS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
ET CENTRALE**

(Lomé, Togo, 3 – 5 novembre 2009)

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des éléments qui y figurent n'impliquent de la part de l'OACI aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou leurs frontières ou leurs limites.

Table des matières

Table des matières	i
Déroulement de la réunion	ii
Ordre du jour	iii
Point 2 de l'Ordre du jour :	Audits OACI USOAP : Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les Etats	1
Point 3 de l'Ordre du jour :	Audits OACI USAP - Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les Etats	3
Point 4 de l'Ordre du jour :	Coopération régionale et initiatives pour la mise en œuvre de la sécurité et de la sûreté de l'aviation (COSCAP/CASP)	4
Point 5 de l'Ordre du jour :	Création d'organismes régionaux pour une supervision efficace et durable de la sécurité et des enquêtes sur les accidents d'aviation (RSOO et RAIA).....	6
Point 6 de l'Ordre du jour :	Documents de voyage lisibles à la machine (MRTD).....	8
Point 7 de l'Ordre du jour :	Besoins et capacités de formation en matière de sécurité/Sûreté de l'aviation	9
Point 8 de l'Ordre du jour :	Divers : Suivi du TAG et de la DGCA/2.....	11

Déroulement de la réunion

Introduction

1.1 La troisième réunion des Directeurs généraux de l'Aviation civile des Etats des zones ESAF et WACAF s'est tenue du 3 au 5 novembre 2009 à Lomé, Togo, à l'aimable invitation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) du Togo. Cent cinq (105) délégués de vingt six (26) États et vingt huit (28) observateurs représentant des organisations internationales et régionales y ont pris part (voir la liste des participants en appendice 2 à ce rapport).

Cérémonie d'ouverture

1.2 La réunion a été ouverte par M. Comla Kadjé, Ministre des Travaux Publics et des Transports de la République du Togo. Il a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Président de la République, Chef de l'État et a exprimé l'importance et la satisfaction attachées à la décision d'accueillir un tel événement au Togo. Il a souhaité plein succès aux délibérations. M. Geoffrey Moshabesha, Directeur régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné les principaux événements et activités qui ont été accomplis dans le domaine aéronautique ou qui sont en cours de réalisation depuis la précédente réunion et a insisté sur la nécessité de la coopération entre les deux régions de l'OACI. Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo (ANAC), le Président de la CAFAC, et un représentant du Commissaire de la CEDEAO chargé des infrastructures ont également pris la parole à la séance d'ouverture.

Élection du Bureau

1.3 La réunion a élu M. Dokissime G. Latta, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Togo, Président de la réunion. M. Hilary K. Kioko, Directeur Général de la Kenyan Civil Aviation Authority et M. I. Sama Juma, Directeur Général de Cameroon Civil Authority, ont été élus Premier et Second Vice-présidents, respectivement. Le Gabon et la Tanzanie ont été élus Rapporteurs.

Secrétariat

1.4 M. Amadou Guitteye, Directeur régional du Bureau OACI pour l'Afrique occidentale et centrale a assuré les fonctions de Secrétaire de la réunion, assisté de M. Geoffrey Moshabesha, Directeur régional du Bureau de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe, avec le soutien technique du personnel des deux bureaux régionaux.

Langues et Administration

1.5 Les travaux se sont déroulés en français et en anglais et la documentation a été diffusée dans les deux langues. Les services de traduction et d'interprétation simultanée ont été assurés.

Ordre du jour

Sur proposition du Secrétariat, la réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- Point 1 : Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
- Point 2 : Audits OACI USAOP : Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les États
- Point 3 : Audits OACI USAP : Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les États
- Point 4 : Coopération régionale & initiatives pour la mise en œuvre de la sécurité et de la sûreté de l'aviation - Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité et les Programmes d'arrangements coopératifs en matière de sûreté (COSCAP/CASP).
- Point 5 : Création d'organismes régionaux pour une supervision efficace et durable de la sécurité et des enquêtes sur les accidents d'aviation (RSOO et RAIA)
- Point 6 : Documents de voyage lisibles à la machine (MRTD)
- Point 7 : Besoins et capacités de formation en matière de sécurité/sûreté de l'aviation
- Point 8 : Divers

DELIBERATIONS

Point 2 de l'Ordre du jour : Audits OACI USOAP : Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les Etats

2.1 Le Secrétariat a présenté les documents WP/2, IP/3 et IP/11 concernant les activités du programme OACI USOAP. IP/3 a fourni une information à jour concernant l'état de mise en œuvre de l'approche systémique globale (CSA) du programme USAOP pour les régions ESAF et WACAF ainsi qu'une analyse sur les principales déficiences incluant la moyenne d'absence de mise en œuvre effective des éléments cruciaux pour les 39 Etats audités dans les deux régions au 31 octobre 2009. L'IP/11 a fourni une mise à jour des informations concernant la prochaine transition de l'USAOP de la méthodologie CSA vers l'approche du suivi continu (CMA). Le WP/2 contient des recommandations pour l'établissement d'objectifs clairs, mesurables, limités dans le temps basés sur les résultats des audits présentés et la gravité du manque de mise en œuvre effective.

2.2 Au vu des résultats d'audits présentés à la réunion et étant donné la transition prévue de la CSA vers la CMA, il a été considéré que le défi pour les Etats contractants consiste à inclure non seulement la nécessité de préparer et de réaliser sérieusement les audits, mais également d'assurer le suivi nécessaire des constats et de mettre en œuvre convenablement les mesures correctrices.

2.3 Certains délégués ont souligné les problèmes de sécurité que rencontrent leurs Etats, les efforts qui sont faits pour les corriger et l'assistance qu'ils attendent de l'OACI. Plusieurs d'entre eux ont souligné l'absence de ressources humaines et financières pour mettre en œuvre les recommandations des audits et remédier aux carences.

2.4 La réunion a reconnu que les autorités d'aviation civile font face à des difficultés pour recruter et retenir les compétences nécessaires pour assurer les fonctions de supervision de la sécurité et mettre en œuvre adéquatement leur plan d'actions correctrices, et a convenu de la nécessité pour les Etats d'identifier les ressources humaines requises pour assurer les fonctions régaliennes incluant les inspecteurs expérimentés de sécurité d'aviation. La réunion demande aux Etats d'identifier le personnel compétent sur une base régionale par l'établissement d'une base de données régionale de compétence contenant le personnel formé et qualifié et de coopérer dans la mise en pool de l'expertise disponible. La réunion a également noté le besoin de formaliser les délégations des tâches pour s'assurer que les Etats maintiennent leur totale responsabilité.

2.5 En réponse à une proposition d'un délégué suggérant que l'OACI envisage de créer une nouvelle taxe pour financer les activités de supervision des Etats, il a été précisé que l'OACI est en train de mener une étude à ce sujet. Le caractère sensible de la prolifération des taxes aéronautiques a été souligné.

2.6 Lors de la présentation par le Secrétariat de la note WP/11 sur la certification des aérodromes, les spécifications connexes de l'OACI et l'absence de mise en œuvre dans la région ont été soulignés, et il a été demandé instamment aux Etats de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces spécifications.

La réunion a ensuite adopté les conclusions suivantes :

Conclusion DGCA3 / 1 : USOAP – Revue des résultants régionaux et des actions correctrices par les Etats

Ayant dûment noté :

- a) L'obsolescence des règlements d'exploitation dans un grand nombre d'Etats ;
- b) Le faible niveau d'achèvement des SAAQ et des listes de contrôle de conformité des audits ;
- c) Le manque d'application des mesures et des procédures, l'absence d'autonomisation des inspecteurs des administrations de l'aviation civile, ou l'absence d'un système pour l'identification et la notification des différences ;
- d) L'insuffisance de la dotation en personnel, des procédures de recrutement et des ressources financières pour financer efficacement le système de supervision de la sécurité ;
- e) L'insuffisance des délégations de pouvoir au personnel des administrations de l'aviation civile
- f) L'insuffisance de l'accès aux documents techniques et le manque d'éléments d'orientation technique pour les activités de délivrance des licences ;
- g) L'absence d'une politique et d'un programme de formation ou lorsque ceci existe, leur mise en œuvre insuffisante, la non disponibilité de fiches de formation et le manque de descriptions de tâches établies, de qualifications et d'expérience du personnel technique ;
- h) L'absence de fourniture d'informations cruciales sur la sécurité et l'absence de résolution des problèmes de sécurité ;
- i) Le non respect des obligations en matière de certification et de surveillance continue, et l'inexistence d'un système d'enquêtes et de comptes rendus sur les accidents et les incidents.
- j) L'absence d'élaboration et de mise à jour ou d'amendement des plans de mesures correctrices,

La réunion a adopté des résolutions et des actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Point 3 de l'Ordre du jour : Audits OACI USAP - Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les Etats

3.1 Un rapport de synthèse sur les activités du Programme USAP de l'OACI et une analyse de la mise en œuvre de l'USAP dans les régions ESAF et WACAF ont été présentés par le Secrétariat et un résumé de toutes les activités connexes de l'USAP menées depuis le début du programme a été fourni.

La note WP/3 a fait état de l'absence de mise en œuvre efficace des dispositions de l'Annexe 17.

3.2 Il a été noté que dans certains Etats, il manque une coordination efficace entre les différents acteurs (Armée, Police, Douane et autres) impliqués dans la mise en œuvre de la sûreté de l'aviation. Des questions ont été posées sur l'état du niveau des politiques de sûreté par rapport aux SARPs. Plusieurs délégués ont formulé des observations sur les difficultés que rencontrent les administrations africaines de l'aviation civile pour superviser pleinement des activités de sûreté qui sont généralement exécutées par des cadres provenant d'administrations sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle. Il a été expliqué que, étant donné que la sûreté est du ressort des Etats, c'est à ces derniers qu'incombe la tâche de choisir l'autorité compétente qui doit être chargée de coordonner les questions de sûreté de l'aviation aux aéroports conformément aux recommandations de l'OACI.

Conclusion DGCA3 / 2 : USAP – Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les Etats**Notant que :**

- a) L'USAP est en train d'être mis en œuvre tel que prévu et dans la limite du budget alloué, et conformément aux directives de l'Assemblée et du Conseil.
- b) Un résumé récapitulatif des observations reçues des Etats indique un niveau élevé de satisfaction des Etats de manière continue ;
- c) L'USAP apporte une contribution utile au renforcement de la sûreté de l'aviation.

La réunion a adopté des résolutions et des actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Point 4 de l'Ordre du jour : Coopération régionale et initiatives pour la mise en œuvre de la sécurité et de la sûreté de l'aviation (COSCAP/CASP)

4.1 Dans la note WP/4, le Secrétariat a présenté à la réunion un examen de la genèse et de l'état du concept et des projets COSCAP à travers le monde, en notant que diverses initiatives de ce genre sont en cours dans les deux régions ESAF et WACAF, mais qu'elles se trouvent à divers niveaux de mise en œuvre. Les problèmes de financement et d'appropriation par les Etats ont été soulignés et l'idée que les COSCAP devraient être des précurseurs de la création d'organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) a été préconisée.

4.2 La question de la transition vers les RSOO a été examinée en se référant particulièrement aux outils de détermination de la maturité d'une telle transition et à la possibilité d'accélérer le processus de mise en œuvre sans passer par l'étape du COSCAP. Il a été expliqué que la décision concernant la façon et le moment où la transition s'effectuera est une prérogative du comité de direction et, par extension, des Etats. Il a été souligné que les exercices d'analyse des problèmes effectués sous l'égide de l'ACIP sont des outils utiles à cet égard en plus de l'évaluation par le comité de direction du niveau de réalisation des objectifs du projet et des chronogrammes contenus dans le document de projet.

4.3 La réunion a noté la préoccupation des directeurs de l'aviation civile sur l'efficacité des Conseillers Techniques Principaux (CTP) dans les COSCAP et laisse le soin aux Etats de résoudre ce problème au niveau des Comités de Direction desdits COSCAP.

4.4 La note WP/5 du Secrétariat sur les Programmes coopératifs dans le domaine de la sûreté de l'aviation (CASP) a expliqué que ceci est semblable au concept et au cadre du COSCAP. Il a cependant été indiqué qu'aucun CASP n'est actuellement opérationnel dans les régions WACAF et ESAF, mais que deux propositions ont été élaborées pour le Groupe de l'Accord de Banjul (BAG) et les Etats de la SADC, dans l'espoir qu'ils s'étendront à d'autres Etats de ces régions.

4.5 Diverses présentations ont été faites par les organisations suivantes, qui ont souligné leurs activités et leurs perspectives sur cette question : BOEING, CAFAC, IATA, EASA, la Commission de l'UEMOA et COSCAP/UEMOA.

La réunion a pris bonne note des recommandations faites concernant les initiatives de renforcement de sécurité en cours et pour leur intégration dans le programme de travail des COSCAP, RSOO et RAST.

La réunion a approuvé les conclusions suivantes :

Conclusion DGCA3 / 3 : Coopérative régionale et initiatives pour la mise en œuvre de la sécurité et de la sûreté de l'aviation (COSCAP/CASP)

Ayant noté que :

- a) Les progrès des programmes COSCAP existants sont freinés par des difficultés de financement ;
- b) Il y a un manque d'engagement pour la réalisation des objectifs des programmes COSCAP de la part de certains Etats participants ;
- c) Certains Etats n'appartiennent encore à aucun COSCAP ni à aucune organisation régionale de sécurité ;
- d) Une seule équipe régionale de sécurité de l'aviation (BAGRAST) existe dans les deux régions ;
- e) Aucun projet CASP n'est opérationnel en Afrique, bien que des propositions aient été soumises pour deux projets, l'un en Afrique de l'Ouest et l'autre dans la région de la SADC ;
- f) L'analyse des accidents impliquant les détenteurs d'AOC délivrés par des Etats africains a identifié les sorties de piste comme la première cause de type d'accident d'avion dans la région AFI ;
- g) L'analyse des accidents impliquant les détenteurs d'AOC délivrés par des Etats africains a identifié la perte de contrôle comme la seconde cause de type d'accident d'avion dans la région AFI ;
- h) Les compagnies aériennes sont particulièrement intéressées par la réglementation des Etats sur la délivrance des certificats d'opérateurs aux opérateurs étrangers.
- i) L'OACI et l'IATA sont en train de développer un registre international de certificats d'opérateurs aériens. Le registre international des AOC et leurs spécifications d'opérations devraient faciliter la surveillance des opérateurs étrangers.
- j) Les Etats n'ont pas adéquatement utilisé les programmes proactifs disponibles de l'industrie pour le renforcement de la sécurité et de l'efficacité.
- k) La feuille de route régionale PBN et le format de plan PBN national ont été élaborés, mis à la disposition des Etats de la région AFI conformément à la Résolution de l'Assemblée A36-23.
- l) Le Secteur de l'aviation s'est engagé aux objectifs environnementaux suivants :
 - a) 1.5% de réduction de la consommation de carburant,
 - b) pas d'augmentation de carbon à partir de 2020 et
 - c) 50% de réduction absolue d'émissions en 2050 par rapport à 2005.

La réunion a adopté des résolutions et des actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Point 5 de l'Ordre du jour : Création d'organismes régionaux pour une supervision efficace et durable de la sécurité et des enquêtes sur les accidents d'aviation (RSOO et RAIA)

Création des RSOO et des RAIA

5.1 La réunion a examiné les résultats des audits de l'OACI qui ont révélé qu'un grand nombre d'Etats africains ont des difficultés à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de supervision de la sécurité et d'enquêtes sur les accidents d'aviation. Il a été rappelé que le plan régional complet de mise en œuvre de la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI) a été élaboré pour répondre aux préoccupations de sécurité de l'aviation en Afrique et pour aider les Etats africains à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de supervision de la sécurité. Ce Plan a été entériné par une réunion de haut niveau convoquée à Montréal en septembre 2007, et présenté à la 36^{ème} Session de l'Assemblée de l'OACI (18-28 septembre 2007), qui a chargé le Conseil et le Secrétaire Général de la mise en œuvre de ce plan (Résolution A36-1)

5.2 Compte tenu du taux élevé de non mise en œuvre en Afrique de la plupart des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité et de la relation indicative par rapport au taux d'accidents, la réunion est convenue qu'une amélioration effective et soutenue du niveau de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité, est essentielle pour renverser le bilan négatif de l'Afrique en matière de sécurité de l'aviation.

5.3 En outre, la réunion a été encouragée de noter avec satisfaction le rapport fait sur les progrès accomplis par les Etats du Groupe d'Accord de Banjul pour l'établissement de l'organisme/agence régional de supervision de la sécurité et d'enquêtes/accidents (BAGASOO et BAGAI A) prévu pour être opérationnel en janvier 2010.

Création de centres d'excellence pour la médecine aéronautique

5.4 Dans la note WP/7 sur la création de centres d'excellence pour la médecine aéronautique, le Secrétariat a souligné les derniers développements survenus dans les SARP de l'OACI sur la médecine aéronautique ainsi que les défis posés par l'apparition de récentes pandémies, telles que la grippe A H1N1 et la manière dont cette dernière a mis en exergue le rôle de l'aviation dans la propagation des maladies transmissibles.

5.5 La réunion a été informée de la mise en œuvre d'un projet de l'OACI sur l'Arrangement coopératif pour la prévention de la propagation des maladies transmissibles par les voyages aériens (CAPSCA) depuis 2006 et il a été rappelé que la recommandation 6/27 de la réunion AFI RAN/8 a exhorté les Etats à se joindre à ce projet.

5.6 La réunion a examiné la nécessité d'améliorer les services de médecine aéronautique en Afrique, et compte tenu des avantages de la mise en commun des ressources sur une base régionale, elle est convenue de créer des organisations régionales de médecine aéronautique, en utilisant les modèles régionaux existants pour le succès de l'exploitation dans d'autres domaines liés à l'aviation.

Conclusion DGCA3 / 4.1 : Création d'organismes régionaux pour une supervision efficace et durable de la sécurité et des enquêtes accident d'aviation (RSOO et RAIA)

Notant que la plupart des Etats:

- a) Ont des difficultés pour s'acquitter individuellement de leurs obligations internationales en matière de supervision de la sécurité ;
- b) Manquent de capacité pour assurer les enquêtes sur les accidents d'aviation et les incidents graves d'aviation ;
- c) N'ont pas établi de programme de sécurité des Etats (SSP) ;
- d) Et que l'industrie n'a pas mis en œuvre les exigences relatives au système de gestion de la sécurité (SMS)

La réunion a adopté des résolutions et des actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Conclusion DGCA3 / 4.2 : Création de centres d'excellence pour la médecine aéronautique

Notant que :

- a) Les amendements des SARPs de l'OACI prévoient que les postulants ayant certaines pathologies conservent leur licence sous une surveillance appropriée, préservant ainsi la sécurité de l'aviation en gardant leur expérience au sein de l'industrie ;
- b) L'expertise et la technologie en médecine aéronautique nécessaires pour investiguer de rares cas ne peuvent pas être fournis par chaque état pris individuellement, étant donné que dans de nombreux Etats le rapport coût/avantage d'une telle approche n'est pas justifiable ;
- c) Le nombre de pilotes et de contrôleurs de la circulation aérienne dans la plupart des Etats africains n'est pas suffisant pour créer des organisations de médecine aéronautique entièrement équipées dans chaque Etat ;
- d) Les DGAC ont convenu :

De mettre en commun les ressources de leurs Etats, afin d'augmenter les compétences et les installations disponibles, sur une base régionale, grâce à la création d'un certain nombre de « Centres d'excellence » pour la médecine aéronautique dans les deux régions OACI.

La réunion a adopté des résolutions et des actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Point 6 de l'Ordre du jour : Documents de voyage lisibles à la machine (MRTD)

6.1 La réunion a examiné l'état de mise en œuvre des documents de voyage lisibles à la machine. L'exposé a porté sur les objectifs des éléments indicatifs de l'OACI sur ce sujet, qui sont de normaliser les spécifications interopérables pour la délivrance et la vérification des documents de voyage. Il va sans dire que cela devrait aider à établir la confiance et la fiabilité des documents de voyage et à faciliter les procédures et formalités d'inspection efficaces pour les passagers.

6.2 Il a été souligné que le 1^{er} avril 2010 est la date de prise d'effet de l'obligation de disposer de passeports lisibles à la machine dans les Etats contractants et que chaque passager devrait avoir son propre passeport. Il a également été mentionné qu'à partir du 25 novembre 2015 les documents non lisibles à la machine ne seront plus acceptés comme documents de voyage valides.

Conclusion DGCA3 / 5 : Documents de voyage lisibles à la machine (MRTD)

La réunion, ayant reconnu la nécessité pour les Etats d'améliorer les procédures de contrôle aux frontières pour renforcer la sûreté à leurs aéroports est convenue de se conformer aux normes et spécifications sur les MRTD et si possible d'incorporer la technologie biométrique pour améliorer et sécuriser le processus de délivrance des passeports afin de répondre aux exigences de l'OACI en ayant :

- a) Le personnel formé et les équipements adéquats ;
- b) Un cadre législatif approprié pour les MRTD

La réunion a adopté des résolutions et des actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Point 7 de l'Ordre du jour : Besoins et capacités de formation en matière de sécurité/Sûreté de l'aviation

7.1 La réunion a examiné la situation relative aux capacités de formation dans la région AFI. Elle a rappelé que la réunion SP AFI RAN/08 a reconnu que les capacités de formation en Afrique sont limitées et que les institutions de formation qui existent n'ont pas toujours suivi les progrès de l'aviation civile et de la technologie de la formation. En conséquence, la formation a fréquemment dû être dispensée hors du continent à un coût élevé pour les gouvernements et l'industrie. Cependant, afin de déterminer les ressources nécessaires en Afrique pour la formation, la demande de formation devrait d'abord être évaluée.

7.2 La réunion a convenu que le succès du développement et de la mise en œuvre d'un cadre pour l'harmonisation de la formation aéronautique en Afrique dépend en grande partie de la volonté et de l'engagement des Etats à traiter des besoins de formation d'une manière coordonnée. Les institutions de formation ont également un rôle crucial à jouer pour assurer l'harmonisation des cours de formation et la mise en œuvre des normes de qualité acceptées. Il est par conséquent jugé important que les Etats et les institutions de formation continuent d'appuyer les travaux du Groupe de travail des experts de la formation (TEWG) en remplissant les questionnaires et en fournissant toute information supplémentaire qui peut être nécessaire pour évaluer la situation actuelle et les exigences applicables à la formation aéronautique en Afrique.

Renforcement des compétences

7.3 Le Secrétariat a présenté les notes WP/9, WP/10 (voir liste des notes) et a informé la réunion des récentes initiatives de conduite de séminaires/ateliers sur le développement des compétences en matière de supervision de la sécurité.

7.4 La réunion a reconnu que la fourniture d'une formation adéquate est essentielle pour assurer les fonctions de supervision de la sécurité. Les États devraient adopter une approche proactive pour le développement des compétences et établir des profils de poste et définir des conditions claires de recrutement du personnel en faisant appel à des experts en gestion de ressources humaines. Il a été convenu que l'OACI devrait assister les États par l'organisation d'un séminaire/atelier à l'intention des responsables des ressources humaines en vue de leur permettre de mettre en place un système de planification des compétences requises.

7.5 La réunion a également reconnu que :

- les États devraient adopter une approche structurée pour :
- la formation de leur personnel,
- mettre en œuvre des méthodes basées sur l'établissement de politiques de formation exigeant l'accomplissement de programmes cohérents et consistants et
- l'utilisation de moyens d'analyse des besoins pour optimiser l'allocation des ressources et établir un système pour le suivi et la documentation de la formation fournie.

Conclusion DGCA3 / 6 : Besoins et capacités de formation en matière de sécurité/sûreté de l'aviation**Notant que :**

- a) Des actions sont entreprises ou prévues par l'ACIP concernant l'élaboration d'un plan global pour l'harmonisation de la formation aéronautique en Afrique ;
- b) Les Etats contractants, les fournisseurs de services et les institutions de formation en Afrique doivent continuer d'appuyer les travaux du Groupe de travail des experts sur la formation (TEWG) et fournir les éléments nécessaires à l'établissement d'une base de données sur les besoins et les ressources en matière de formation ;
- c) Il est prévu de tenir la deuxième conférence panafricaine de coordination de la formation aéronautique en mai 2010.
- d) L'insuffisance de la dotation en personnel, des procédures de recrutement et des ressources pour financer efficacement le système de supervision de la sécurité ;
- e) Le manque de politique et de programme de formation, ou bien là où ils existent, leur mise en œuvre inadéquate,
- f) la non disponibilité de dossiers formation,
- g) l'absence de descriptions de tâches établies, de qualifications et d'expérience du personnel technique.

La réunion a adopté des résolutions et des actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Point 8 de l'Ordre du jour : Divers : Suivi du TAG et de la DGCA/2**Rapport du Groupe d'actions tactiques AFI**

8.1 Dans la note WP/12, le Secrétariat a présenté l'historique de la création et du fonctionnement ainsi que les termes de références (TDR) du TAG dont le mandat émane de la réunion spéciale AFI RAN/8 et a souligné l'état des questions dont le groupe assure le suivi.

8.2 Les actions suivantes exigées des Etats et du TAG ont été soulignées : rapports sur les incidents et les déviations ; enquêtes et propositions de mesures correctrices pour des carences identifiées ; coordination entre les Etats du groupe et l'Agence Régionale AFI de Monitoring (ARMA) et compte rendu des activités du TAG à APIRG.

8.3 La note a également fait référence à l'analyse des incidents en montrant les conditions non satisfaisantes chroniques qui sont liées principalement aux communications, aux procédures, ainsi qu'à la dotation du personnel et à la compétence. Un examen des performances individuelles des Etats vis-à-vis des comptes rendus du TAG et des spécifications d'actions de suivi a été présenté et des Etats particuliers qui font l'objet d'une préoccupation élevée à cet égard, ont été notés, pour suite à donner.

Rapport DGCA-2

8.4 Le Secrétariat a distribué des copies du rapport de la deuxième réunion des Directeurs généraux de l'aviation civile aux participants. La réunion en a pris note et a demandé instamment des actions de la part des Etats pour suite à donner.

Présentation - ASECNA

8.5 Un exposé a été fait par l'ASECNA soulignant les activités de l'Agence. La réunion a pris note des informations fournies dans l'exposé.

Conclusion DGCA3 / 7 : Suivi des activités du Groupe d'actions tactiques (TAG)

Les DGAC des zones WACAF et ESAF, compte tenu des défis uniques et persistants que connaît la région Afrique, et afin de maintenir un niveau acceptable de sécurité de l'exploitation dans son espace aérien :

- a) Demandent instamment aux Etats qui ne l'ont pas encore fait d'identifier et de nommer un point focal pour l'équipe du TAG ;
- b) Demandent à tous les Etats de faire les efforts nécessaires pour répondre aux questions envoyées par le TAG conformément à la recommandation 6/7 de la réunion AFI RAN, en particulier l'Angola, la RDC et le Zimbabwe, où existent les préoccupations les plus sérieuses ;
- c) Demandent à tous les Etats d'établir une politique pour répondre aux questions du TAG dans un délai de deux semaines après la date de leur publication.

La réunion a procédé à l'adoption de résolutions et d'actions limitées dans le temps qui doivent être mises en œuvre par rapport aux conclusions ci-dessus contenues dans l'Annexe 1 au rapport (Conclusions et mesures Proposées).

Date et lieu de la prochaine réunion :

La prochaine réunion se tiendra dans la zone ESAF. Le Bureau régional consultera les Etats de cette région en vue de définir le lieu et la date.

Fait à Lomé le 5 novembre 2009



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE/BUREAU AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE
Troisième Réunion des Directeurs Généraux de l'Aviation Civile (Lomé, Togo, 3 – 5 Novembre 2009)
Conclusions et Actions Proposées

Point de l'Ordre du Jour	Conclusions	Résolutions & Actions Proposées	Date limite d'exécution	Responsabilité
2. OACI USAP: Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les États.	<p>Conclusion DGCA3 / 1</p> <p>2.1-Faible niveau d'achèvement du SAAQ (seuls 14 États ont achevé 70 pourcent ou plus)</p> <p>2.2 Faible niveau d'achèvement des listes de contrôle de conformité des audits (seuls 13 Etats ont achevé 70% ou plus)</p> <p>2.3 Manque de mesures et procédures d'exécution (49%)</p> <p>2.4 – Manque de moyens d'actions pour les inspecteurs des AAC (42%)</p> <p>2.5 Absence d'un système d'identification et de notification des différences.</p> <p>2.6 – Règlements d'exploitation obsolètes (56%)</p> <p>2.7- Insuffisance des ressources financières pour financer un système efficace de supervision de la sécurité (69%)</p> <p>2.8 - Délégation insuffisante de pouvoirs au personnel des AAC (52%)</p> <p>2.9 – Absence d'orientations techniques pour les activités de délivrance des licences (63%)</p> <p>2.10 – Insuffisance d'accès aux documents techniques (56%)</p> <p>2.11 – Défaut de fourniture d'informations cruciales sur la sûreté (51%)</p> <p>2.12 – Non observation des exigences de certification (77% pour les marchandises</p>	<p>2.1 Que tous les États complètent, soumettent et maintiennent à jour les informations et la documentation sur les audits de l'USOAP y compris les plans d'actions de mesures correctrices, et qu'ils identifient et notifient à l'OACI les différences existantes.</p> <p>2.2 Que les États améliorent le niveau moyen de mise en œuvre des éléments cruciaux 1, 2, 5, 6, 7 et 8</p>	<p>100% d'ici le 30 octobre 2010</p> <p>30% d'ici le 30 octobre 2010</p>	<p>États - exécution COSCAP - assistance OACI - suivi</p> <p>États - mise en œuvre COSCAP - Assistance OACI - suivi</p>

Pour les besoins de surveillance et de suivi des progrès sur la mise en oeuvre des actions de ce plan, il est demandé aux Etats de soumettre à l'OACI des rapports trimestriels à compter de la fin mars 2010.

	<p>dangereuses, 69% pour les recherches et le sauvetage, 65% pour les services de navigation aérienne, 64% pour les inspections préalables à la certification, 62% pour la certification des aéroports, 62% pour l'approbation des organismes de formation).</p> <p>2.13 – Non-conformité aux obligations de surveillance (76% pour l'exploitation technique des aéronefs, 68% pour les services de navigation aérienne, 61% pour les aéroports, 53% pour les activités de délivrance des licences du personnel).</p> <p>2.14 – Résolution des problèmes de sécurité (67%)</p> <p>2.15 – Non établissement d'un système d'enquête et de compte rendu des incidents et accidents (60%)</p> <p>2.16 - Absence de révision des plans de mesures correctives</p>			
<p>3. OACI USAP : Revue des résultats régionaux et des actions correctrices par les États.</p>	<p>Conclusion DGCA3 / 2</p> <p>3.1 – L'USAP est en cours de mise en oeuvre conformément au calendrier et dans les limites de sa dotation budgétaire, et conformément aux directives de l'Assemblée et du Conseil.</p> <p>3.2 – Un résumé récapitulatif des observations reçues de États indique un niveau continuellement élevé de satisfaction des États.</p> <p>3.3 – L'USAP apporte une contribution précieuse au renforcement de la sûreté de l'Aviation.</p>	<p>3.1 – Les États devraient continuer de mettre en oeuvre et d'actualiser leurs Plans d'Actions correctrices (CAP).</p> <p>3.2 – Une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration et la promulgation du Programme de la sûreté de l'aviation civile (NCASP), du Programme National du Contrôle Qualité (NQCP), et du Programme de Sûreté d'aéroport, respectivement.</p>	<p>Le calendrier de mise en oeuvre doit être aligné sur les plans d'audit respectifs de chaque État.</p> <p>Au 30 octobre 2010, tous les États devraient avoir promulgué le Programme national de Sûreté de l'aviation civile Nationale (NCASP), le Programme National du Contrôle de la Qualité (NQCP) et le Programme de Sûreté d'aéroport, respectivement</p>	<p>États mise en oeuvre OACI - suivi</p>
<p>4. Coopération régionale et initiatives de mise en oeuvre de la sécurité et de la sûreté de l'aviation (COSCAP/CASP)</p>	<p>Conclusion DGCA3 / 3</p> <p>4.1. Progrès des projets COSCAP existants entravés par des difficultés de financement.</p>	<p>4.1. Les États qui participent aux projets COSCAP existants devraient adopter des mesures concrètes pour maintenir un niveau de financement suffisant pour la</p>	<p>Au moins 75% du budget du projet mis à disposition au début du cycle de mise en oeuvre par les États</p>	<p>États - exécution. COSCAP - assistance OACI - suivi</p>

Pour les besoins de surveillance et de suivi des progrès sur la mise en oeuvre des actions de ce plan, il est demandé aux Etats de soumettre à l'OACI des rapports trimestriels à compter de la fin mars 2010.

	<p>4.2. Manque d'engagement pour la réalisation des objectifs du programme COSCAP par certains États participants</p> <p>4.3. Certains États n'appartiennent pas encore à un COSCAP ou à une organisation régionale de sécurité.</p> <p>4.4 Il n'existe qu'une seule Équipe régionale de Sécurité de l'aviation (BAGRAST)</p> <p>4.5 Aucun projet CASP n'est encore opérationnel en Afrique même si des propositions ont été soumises pour deux projets, un en Afrique de l'ouest et l'autre dans la région de la SADC.</p> <p>4.6 L'analyse des accidents impliquant les détenteurs d'AOC délivrés par des États africains a identifié les sorties de piste comme la première cause de type d'accident d'avion dans la région AFL.</p>	<p>mise en œuvre des activités du programme.</p> <p>4.2. Les États qui participent aux projets COSCAP existants devraient renforcer leur participation aux activités du programme et en assurer le suivi.</p> <p>4.3. Chaque État devrait faire partie d'un COSCAP ou d'une organisation régionale de sécurité</p> <p>4.4. Les États devraient prendre des mesures pour créer des équipes régionales de sécurité de l'aviation sur la plateforme des projets COSCAP ou des organisations régionales de sécurité.</p> <p>4.5. Les États qui sont en mesure de le faire devraient accélérer les efforts pour démarrer un projet CASP et les autres États pourraient éventuellement s'y joindre. Le démarrage pourrait se faire avec une gamme réduite d'activités à accroître dans le temps.</p> <p>4.6 Les administrations d'aviation des États doivent coordonner avec les partenaires concernés, y compris les compagnies aériennes et les fournisseurs de services de la navigation aérienne pour réduire significativement les sorties de piste, accidents/incidents. A cet effet les États sont encouragés à prendre part aux séminaires/ateliers de formation (comme</p>	<p>participants</p> <p>Au moins 75% des activités du projet conformément au plan de travail devraient être mis en œuvre au cours de chaque cycle de planification.</p> <p>Tous les États devraient se joindre soit à un COSCAP ou à un RSOO d'ici la fin de 2010.</p> <p>Création d'au moins 5 RAST dans la région dans le cadre des activités des COSCAPs d'ici la fin du mois d'octobre 2010.</p> <p>Démarrage d'au moins deux projets CASP dans la région d'ici la fin de 2010.</p> <p>.....31 octobre 2010.</p>	<p>États - exécution. OACI - suivi</p> <p>États - exécution. COSCAPs- assistance OACI - suivi</p> <p>États - exécution. COSCAPs- assistance OACI - suivi</p> <p>États - exécution. OACI - suivi</p> <p>États,, Compagnies aérienne - exécution IATA – contrôle (opérateurs) OACI – suivi</p>
--	---	---	---	--

Pour les besoins de surveillance et de suivi des progrès sur la mise en œuvre des actions de ce plan, il est demandé aux États de soumettre à l'OACI des rapports trimestriels à compter de la fin mars 2010.

	<p>4.7 L'analyse des accidents impliquant les détenteurs d'AOC délivrés par des Etats africains a identifié la perte de contrôle comme la seconde cause de type d'accidents d'avion dans la région AFI.</p> <p>4.8.1 Les compagnies aériennes sont particulièrement intéressées par la réglementation des Etats sur la délivrance des certificats d'opérateurs aux opérateurs étrangers.</p> <p>4.8.2 L'OACI et l'IATA sont en train de développer un registre international de certificats d'opérateurs aériens. Le registre international des AOC et leurs spécifications d'opérations devraient faciliter la surveillance des opérateurs étrangers.</p> <p>4.9 Les Etats n'ont pas adéquatement utilisé les programmes proactifs disponibles de l'industrie pour le renforcement de la sécurité et de l'efficience.</p> <p>4.10 La feuille de route régionale PBN et le format de plan PBN national ont été élaborés, mis à la disposition des Etats de la région AFI</p>	<p>l'atelier de l'IATA sur la réduction des sorties de piste du 9 au 10 décembre 2009 pour sensibiliser les acteurs.</p> <p>4.7 Les Etats en coordination avec les compagnies aériennes doivent prendre les actions appropriées pour réduire sensiblement le taux d'accident/incidents graves d'aviation résultant de la perte de contrôle. A cet effet il est demandé aux Etats et aux compagnies aériennes d'accéder aux documents relatifs à la perte de contrôle (Ex : MYBOEING flot).</p> <p>4.8 Les Etats doivent : Mettre en œuvre la standardisation introduite par l'amendement 32 de l'Annexe 6 pour supprimer le besoin de spécifications d'opérateurs étrangers et ;</p> <p>Apporter leur soutien au développement du registre international en communiquant les AOC et les spécifications opérationnelles qu'ils émettent.</p> <p>4.9 Les Etats concernés et les partenaires d'aviation doivent supporter et utiliser les initiatives et programmes existants tels que ceux de l'IATA (IOSA, ISAGO, STEADES, IPSOA) et sensibiliser les opérateurs de la Région AFI conformément aux recommandations de SP AFI RAN de 2008.</p> <p>4.10 Les Etats doivent développer et fournir à l'OACI leurs plans nationaux PBN, conformément à la Résolution de</p>	<p>50 % de réduction d'accidents/incidents graves d'aviation dû à la perte de contrôle au 31 octobre 2010.</p> <p>50 % des Etats à émettre l'Amendement 32 – Conformité d'AOC à la fin 2010. 100 % des Etats à émettre l'Amendement 32 – Conformité d'AOC au 1^{er} janvier 2012.</p> <p>Le registre international à finaliser par l'OACI et l'IATA à la fin 2010 pour participation des Etats en fin 2012.</p> <p>IOSA : 10 Etats à la fin 2010 ISAGO : 10 Etats à la fin 2010 STEADES : 10 Etats IPSOA : 5 Etats à la fin 2010</p> <p>100% des Etats au 31 décembre 2009</p>	<p>Etats fournisseurs de services de navigation aérienne, compagnies aériennes - exécution, Boeing - coordination OACI - suivi.</p> <p>Etats - exécution IATA – contrôle (opérateurs) OACI – suivi</p> <p>Selon le cas : les Etats, les Fournisseurs de services de la navigation aérienne, les aéroports et opérateurs pour exécution.</p> <p>Les Etats pour exécution.</p>
--	--	--	--	--

Pour les besoins de surveillance et de suivi des progrès sur la mise en oeuvre des actions de ce plan, il est demandé aux Etats de soumettre à l'OACI des rapports trimestriels à compter de la fin mars 2010.

	<p>5.2 Les États n'ont pas mis en place un programme étatique de sécurité (SSP).</p> <p>5.3 L'industrie n'a pas mis en œuvre les exigences relatives au système de gestion de la sécurité (SMS).</p> <p>5.4 Le nombre de pilotes et de contrôleurs de la circulation aérienne dans la plupart des Etats africains est insuffisant pour mettre sur pied des organismes de médecine aéronautique entièrement équipés dans chaque Etat.</p> <p>5.4.1 Les derniers amendements des SARP prévoient que les postulants ayant certaines pathologies devraient conserver leurs licences sous surveillance appropriée, améliorant ainsi la sécurité de l'aviation en retenant l'expérience au sein de l'industrie.</p> <p>5.4.2 Cependant, les compétences et la technologie en médecine aéronautique requises pour investiguer de rares cas ne peuvent pas être fournies par chaque Etat individuellement, étant donné que dans de nombreux Etats le rapport coût/avantage d'une telle approche n'est pas favorable.</p> <p>5.4.3 Toutefois si les Etats mettent leurs ressources en commun, il devrait être possible d'augmenter les compétences et les installations disponibles, sur une base régionale. Cela pourrait se faire en créant dans certains Etats des « centres</p>	<p>5.2 Les Etats devraient élaborer des Programmes étatiques de Sécurité (SSP).</p> <p>5.3 L'Industrie devrait mettre en œuvre les SMS</p> <p>5.4 S'engager à mettre sur pied au minimum quatre centres d'Excellence pour la médecine aéronautique en utilisant les organisations régionales existantes de sécurité de l'aviation comme plateforme dans les deux prochaines années, et ensuite chaque année.</p>	<p>Des programmes régionaux de sécurité devraient être élaborés pour 30% des sous régions d'ici le 30 octobre 2010.</p> <p>Les systèmes de gestion de la sécurité devraient être mis en œuvre au moins 25% des États d'ici le 30 octobre 2010.</p> <p>Mettre sur pied un centre d'excellence pour la médecine aéronautique (avec le personnel) dans chacune des deux régions de l'OACI (ESAF/WACAF) d'ici la fin d'octobre 2010</p>	<p>OACI - suivi.</p> <p>Fournisseurs de services – pour exécution. Etats/OACI - suivi</p> <p>Etats - exécution OACI - suivi.</p>
--	--	--	---	--

Pour les besoins de surveillance et de suivi des progrès sur la mise en œuvre des actions de ce plan, il est demandé aux Etats de soumettre à l'OACI des rapports trimestriels à compter de la fin mars 2010.

	d'excellence » pour la médecine aéronautique.			
6. Documents de voyage lisibles à la machine (MRTD)	Conclusion DGCA3 / 5 Il est nécessaire que les Etats mettent en œuvre les spécifications relatives aux MRTD.	Que les États se conforment aux normes et spécifications MRTD.	Mise en œuvre à 100% d'ici avril 2010	Les Etats devraient travailler avec leurs départements compétents- exécution OACI - suivi
7. Besoins de formation en matière de sécurité/sûreté de l'aviation	Conclusion DGCA3 / 6 7.1 Sécurité : 7.1.1 Insuffisance des effectifs et des procédures de recrutement (76%) 7.1.2 Manque d'établissement des descriptions d'emploi (définition des fonctions et des responsabilités 67%) 7.1.3 Manque de politique et de programme de formation (81%) 7.1.4 Programmes de formation non suffisamment mis en oeuvre (81%) 7.1.5 Dossiers de formation non disponibles (63%) 7.1.6 Qualifications et expérience du personnel technique non établies (62%) 7.2 Sûreté Il existe un immense besoin de formation continue du personnel chargé de la sûreté de l'aviation à divers niveaux.	Que les États améliorent le niveau moyen de mise en œuvre des CE 3 et 4 en établissant des politiques de formation, des dossiers de formation et en appliquant des programmes de formation cohérents 7.2.1 Nécessité d'une coopération accrue entre les centres de formation à la sûreté de la région. 7.2.2 Elaboration d'éléments didactiques adaptés à la région	Améliorer le taux de conformité global de 30 % au 30 octobre 2010. Disposer d'une équipe d'instructeurs nationaux AVSEC à 100 % d'ici le 30 octobre 2010.	États - exécution COSCAP - Assistance OACI - suivi

Pour les besoins de surveillance et de suivi des progrès sur la mise en oeuvre des actions de ce plan, il est demandé aux Etats de soumettre à l'OACI des rapports trimestriels à compter de la fin mars 2010.

		7.2.3 Identification et disponibilité d'un pool d'instructeurs nationaux qualifiés AVSEC dans chaque Etat.		
8. Activités du Groupe d'Actions Tactiques (TAG)	Conclusion DGCA3 / 7 8.1 Demander instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait, de désigner une personne contact à l'équipe TAG. 8.2 Demander instamment à tous les États de faire les efforts nécessaires pour répondre aux questions envoyées par le TAG conformément à la recommandation 6/7 de AFI RAN.	8.1 Tous les États devraient désigner une personne contact à l'équipe TAG. 8.2 Tous les États devraient répondre aux questions envoyées par le TAG conformément à la Recommandation 6/7 de AFI RAN.	100% des points de contact à désigner d'ici le 31 janvier 2010. Au moins 50% des réponses devraient être recues d'ici le 31 décembre 2009. Au moins 90% des réponses devraient être recues d'ici le 31 mars 2010.	États – exécution IATA- coordination (opérateurs) OACI - suivi

Pour les besoins de surveillance et de suivi des progrès sur la mise en oeuvre des actions de ce plan, il est demandé aux Etats de soumettre à l'OACI des rapports trimestriels à compter de la fin mars 2010.



Third Meeting of DGCA's WACAF/ESAF States (Lomé, Togo, 3 - 5 November 2009) / Troisième réunion des Directeurs Généraux de l'Aviation Civile pour les Etats Africains des zones WACAF et ESAF (Lomé, Togo, 3-5 Novembre 2009)

List of Participants

	STATE/ ORGANIZATION	NAME	ADDRESS	E-MAIL	TEL/FAX
1.	Angola	Francisco A. Carvalho INAVIC	Instituto Nacional Da Aviacao Civil Rua Miguel Melo No. 96 6 Andar – Luanda	fransisco.carvalho@inavic.co.ao fclolo@hotmail.com	Tel: +244 222 338 596/ +244 222 335 936 Fax: +244 222 320 444 Fax: +244 222 390 529
2.	Benin	Germain A. Tchalla Assistant du Directeur Général	ANAC 01 BP 305 Cotonou, République du Bénin	anacaero@anac.bj tchallager@yahoo.fr	Tel. + 229 21 30 92 17 Fax :+ 229 21 30 45 71 Cell : +229 9550 0080
3.		Stéphane Hodonou Sedote Chargé des Licences personnel Aéronautique	ANAC 01 BP 305 Cotonou, République du Bénin	stephane.hodonou@gmail.com	Tel : +229 95 45 79 70 Fax :+ 229 21 30 45 71
4.	Burkina Faso	Ouedraogo Lansane Représentant/DGAC Burkina	BP 75 77 Lomé Togo	lassane1@hotmail.com	Tel:+228 912 96 99
5.	Burundi	Habimana Emmanuel Chef A.N.S	Autorité de l'Aviation Civile du Burundi BP 694 Bujumbura Burundi	habiem2001@yahoo.fr rsa@rsa.bi	Tel :+ 257 77 750052/ +257 22 22 42 39 Fax : +257 22 22 34 28
6.	Cameroun	Ignatius Sama Juma, Directeur Général CAA Cameroun	Cameroun Civil Aviation Authority BP 6998 Yaounde	samajuma@ccaa.aero contact@ccaa.aero	Tel. +237 22 30 30 11 Fax :+237 22 30 33 62
7.		Fidelis Nkom Ndum, Directeur de la Sûreté et de la	Cameroun Civil Aviation Authority	fnndum@yahoo.co.uk	Tel: +237 99 96 29 09 Fax:+237 22 30 33 62

		Facilitation	BP 6998 Yaounde		
8.		Samuel Mandeng, Directeur de la Sécurité Aérienne	Cameroun Civil Aviation Authority BP 20374 Yaounde	sam_mandeng@yahoo.fr	Tel : +237 7739 45 46 Fax : +237 22 30 33 62
9.	Chad	Guelpina Ceubah Directeur Général	Autorité de l'aviation civile BP 96 Ndjamen	guelpinaceuba@yahoo.fr	Tel: +235 252 00 69 Fax: +235 252 29 09
10.		Beyadi Ngako, Directeur de l'Exploitation Technique et des Infrastructures	Autorité de l'aviation civile BP 96 Ndjamen	beyadi.ngako@yahoo.fr	Tel : +235 252 54 14/ 653 00 54/9530054 Fax :+235 252 29 09
11.		Traouingue Sarahaoubaye Chef Division CNS/ATM	Autorité de l'aviation civile BP 96 Ndjamen	sarabaye_kk@yahoo.fr	Tel : +235 252 5414 Fax : +235 252 2909
12.		Mandandy Igritouin Chef Division FAL	Autorité de l'aviation civile BP 96 Ndjamen	igritouin@yahoo.fr	Tel : +235 627 32 27/ 751 69 73 Fax : +235 252 2909
13.		Hassan Issa Allatchimi Directeur Sûrete et Facilitation	Autorité de l'aviation civile BP 96 Ndjamen	hassan-issa34@yahoo.fr	Tel : +235 626 65 62 Fax : +235 252 2909
14.	Comores	Mr. Abdou Saïd Madi Directeur Général de l' ANACM	B.P. 72 Moroni Comores	direction@anacm-comores.com abdou.saidmadi@yahoo.fr	Tel. +269 333 78 42 Fax: +269 773 09 48
15.	Côte d'Ivoire	Jean Kouassi Abonouan Directeur Général de l'Aviation Civile	ANAC 07 B.P. 148 Abidjan 07 Côte d'Ivoire	anac_ci@yahoo.fr	Tel. +225 21 27 74 24 Fax: +225 21 27 63 46
16.		Amani Jean Alla Chef département Navigation aériennes	ANAC 07 B.P. 148 Abidjan 07 Côte d'Ivoire	anac_ci@yahoo.fr allaamaniJean@yahoo.fr	Tel : +225 21 27 74 24 Fax : +225 21 27 63 46
17.	Equatorial Guinea	Miko Angue Leandro Directeur Général de l'Aviation Civile	Ministerio de Transportes, Tecnologia, Correos y Telecomunicaciones Caydasa (vivienda, 89) Malabo – Apdo 666 Equatorial Guinea	miko_angue@yahoo.fr	Tel: 240 27 66 07 Fax: 240 093999
18.		Abeso Osa Genaro Jefe de Servicio AVSEC	Ministerio de Transportes, Tecnologia, Correos y Telecomunicaciones Caydasa (vivienda, 89) Malabo – Apdo 666	abesosa11@yahoo.fr	Tel: +240 275366/650603 Fax: +240 093313

			Equatorial Guinea		
19.	Ethiopia	Gobena Guangul Meshesha Deputy Director General Aviation Regulation	Ethiopian Civil Aviation Authority P.O. Box 978 Addis Ababa Ethiopia	caa.fsafety@ethionet.et gobenaga@yahoo.com	Tel:+251 11 6650278 Fax:+251 11 6650281
20.	Gabon	Dominique OYINAMONO Directeur Général de l'ANAC	ANAC Gabon B.P. 2212 Libreville - Gabon	dominique.oyinamono@anac-gabon.com oyenikolo@yahoo.com	Tel. + 00 241 07 427 427 Fax:+ 00 241 44 54 01
21.		Pangou M'bembo Sylvain F. Directeur de la Sûreté ANAC	ANAC Gabon B.P. 2212 Libreville Gabon	zokusima@yahoo.fr	Tel: 241 06 24 61 00 Fax: 241 44 54 01
22.		Matsoungou Jean Paul Directeur de la Sécurité aérienne ANAC	ANAC Gabon B.P. 2212 Libreville Gabon	matsoungou@yahoo.fr	Tel: +241 06 26 99 92 Fax: 241 44 54 01
23.	Gambia	Malick I.M. Cham Director General	Gambia CAA P.O. Box 285 Banjul The Gambia	malickcham@hotmail.com dggcaa@qanet.gm	Tel: +220 447 28 31 Fax: +220 447 21 90
24.		Kebba C. Njie Manager Airworthiness	Gambia CAA P.O. Box 285 Banjul The Gambia	kcnie@hotmail.com dfsscaa@qanet.gm	Tel:+ 220 447 26 86 Fax +220 447 28 39 Cell: +220 990 20 85
25.	Ghana	Commodore Kwame Mamphey, Director General Ghana CAA	Private Mail Bag Kotoka International Airport Accra - Ghana	kmamphey@hotmail.com CENTRE- GCAA@ICMAIL.COM	Tel: +233 24 355 444/ +233 21 77 61 71 Fax: +233 21 77 32 93
26.		Emmanuel Akatue, Director Safety Regulation	Private Mail Bag Kotoka International Airport Accra – Ghana	eakatue@yahoo.com	Tel: +233 21 760 477 Fax: +233 21 776 995
27.	Kenya	Hilary K Kioko,	Kenya Civil Aviation Authority P.O. Box 30163-00100 GPO, Nairobi	info@kcaa.or.ke dg@kcaa.or.ke	Tel:+254 20 827 470-5 Fax:+ 254 20 822300
28.	Liberia	Richelieu A. Williams Director General Liberia CAA	Liberia Civil Aviation Authority P.O. Box 68 HarbelMargibi County, Liberia	rwilliam.dirgene@liberiacaam.com	Tel: +231 656 55 88

29.		Catherine K. Tamba	Liberia Civil Aviation Authority P.O. Box 68 Harbel Margibi County, Liberia	ctamba.hazmat@liberiaca.com	Tel: + 231 5 99 88 05
30.		Thomas N. Brima, Assistant Manager, Communications/NAVAIDS Department	Liberia Civil Aviation Authority P.O. Box 68 Harbel Margibi County, Liberia	mail@liberia.com	Tel : +231 05 99 88 07
31.	Madagascar	Bernard Marie Rakoto- Razafindrazato Conseiller du Directeur Général	13 Rue Fernand Kasanga Tsinbazaza BP 4414 Antananarivo 101 Madagascar	r-razafindrazato.b@acm.mg	Tel : +261 20 22 22438 Fax : +261 20 22 24726
32.	Mali	Ba Oumar Mamadou Directeur du Contrôle de la Sécurité et de la sûreté	Agence Nationale Aviation Civile- BP 227 Bamako Hamdallaye ACI Face Bibliothèque Nationale - Mali	habloba@yahoo.fr anacmali@hotmail.com	Tel : +223 20 295942/524 Cell +223 66877506 Fax : +223 20 92905/6177
33.	Mauritanie	Abdellahi Abasse Ngaïde, Directeur Général Adjoint	ANAC Mauritanie BP 91 Nouakchot-Mauritanie	ngaidecsa@yahoo.fr	Tel. : + 222 5253578 Fax: + 222 5253578
34.	Niger	Alloke Bruno Chef Division Transport Aérien	Direction de l'Aviation civile B.P. 727 Niamey, Niger	brunoalloke@yahoo.fr	Tel : +227 96 96 86 09/ +227 20 72 32 67 Fax : +227 20 73 80 56
35.	Nigeria	Kayode Ajiboye Dep. General Manager, Airworthiness	Nigeria Civil Aviation Authority Aviation House, M.M. Airport Ikeja, Lagos	ayomeye@yahoo.com	Tel : +234 805 5093324
36.		Patrick Ekunwe Director, Airworthiness Standards	Nigeria Civil Aviation Authority Aviation House, M.M. Airport Ikeja, Lagos	patricekunwe@gmail.com	Tel : +234 805 5093304 Fax : +234 8033033058
37.	Nigeria - NAMA	John Chuks Onyegiri General Manager, SMS/QA	Nigeria Airspace Management Agency P.O. Box 1726, Garki, Abuja	jonyegiri@namahqtr.net john.onyegiri@yahoo.com	Tel : +234 805 509 6138
38.		Afolake St. Mathew Daniel	Nigeria Airspace Management Agency Murtala Mohammed Airport PMB 21084 Ikeja	skuto226@yahoo.co.uk	Tel: 08055053000
39.		Elizabeth E.E. Agom	Nigeria Airspace Management Agency Murtala Mohammed Airport	eveliagom@yahoo.com	Tel: 08055096112/ 0802316 2023

			PMB 21084 Ikeja		
40.	Rep. Dem. Du Congo	Richard Kasanza Nyanguile Directeur Général	911 AV le Marinel Kinshasa/Gombe Democratic Rep. of Congo	aaacrdc@yahoo.fr nyarichardeas42@gmail.com	Tel: +243 810 37 37 66 Fax : +243 12 708 139 293
41.		Kabombo Mandamuna Joseph Directeur de la sécurité des aérodromes	911 AV Le Marinel (Immeuble Sofide) Kinshasa/Gombe Democratic Rep. of Congo	johana_kabombo@yahoo.fr Jokama_kabombo@yahoo.fr	Tel: +243 998 16 9998/ +243 812345725
42.	Congo Brazzaville	Osso Jean Louis Directeur Général Adjoint	BP 128 ANAC Brazzaville Congo	jlosso7@yahoo.fr	Tel: +242 536 76 55
43.		Motoly Arcadius Chef de service Technique	BP 128 ANAC Brazzaville Congo	arcadiusmotoly@yahoo.fr	Tel: +242 668 38 09 Fax: +242 281 02 27
44.		Ngoyo Adouma Basile Conseiller DG ANAC	BP 128 ANAC Brazzaville Congo	basilengoyo@yahoo.fr	Tel: +242 658 7201 +242 5453690
45.	Sénégal	Papa Issa Mbengue Directeur Contrôle de la Sécurité	ANACS BP 8184 Aéroport L.S. Senghor Dakar Sénégal	pimbengue@hotmail.com	Tel : +221 33 8695335 Fax : +221 33 8200403
46.		Amadou Lamine Traoré Chargé du projet BEA	BP 29071-14522 Aéroport L.S. Senghor Dakar Sénégal	alt72@orange.sn	Tel : +221 776340455 Fax : +221 33 8203967 +221 33 8200403
47.	Swaziland	Douglas Litchfield Director of Civil Aviation	Swaziland Civil Aviation Ministry of Public Works & Transport P.O. Box 58, Mbabane, Swaziland	litchfieldd@gov.sz	Tel: +268 4046636 Fax: +268 4048682
48.	Tanzania	Margaret Munyagi Director General	Tanzania Civil Aviation Authority P.O. Box 2819, Dar es Salaam Tanzania	tcaa@tcaa.go.tz mmunyagi@tcaa.go.tz	Tel. +255 22 2113178 Fax: +255 22 211 8905
49.		John M. Njawa Director, Safety Regulation	Tanzania Civil Aviation Authority P.O. Box 2819, Dar es Salaam Tanzania	ijnjawa@tcaa.go.tz tcaa@tcaa.go.tz	Tel. +255 222 136 806 Fax: +255 222 118 905
50.	Togo	Latta Dokisime Gnana Directeur Général	ANAC Togo BP 2699 Lome Togo	anac@anactogo.fr	Tel: +228 226 37 40/74 55 9043839

					Fax: +228 226 08 60
51.		Adabiokou Kokou Gademon Inspecteur Air	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	adabiokou_kokou@yahoo.fr	Tel: +228 905 81 70
52.		Padovani Luc Conseiller Technique Sûreté	Togo ANAC Rue Badjenope Lome	padovaniluc@yahoo.fr	Tel: +228 902 29 77
53.		Bah Traore Deybou Directeur – AVSEC	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	reyd5@carmail.com	Tel: +228 904 3002 Fax: +228 226 37 40
54.		Dobou Kwadzo Sedem Directeur Transport Aérien	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	gdobou@yahoo.fr	Tel: +228 226 3740/904 Fax: +228 226 08 60
55.		Tchara Kouma Directeur Contrôle et Sécurité	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	ktchara@yahoo.fr	Tel: +228 226 37 40 Fax: +228 226 08 60
56.		Peguedou Komi Juriste, chargé d'Etudes (DTA)	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	alexpegue@yahoo.fr	Tel: +228 226 37 40 Fax: +228 226 08 60
57.		Pelenguei Magnourewa Inspecteur NA/AGA	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	pelengueiismael@yahoo.fr	Tel: +228 226 37 40 Fax: +228 226 08 60
58.		Amego Komlan Inspecteur OPS/PEL	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	hermannamego@yahoo.fr	Tel: +228 914 62 62 Fax: +228 226 08 60
59.		Amah Atchou Kossi Inspecteur Navigabilité	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	hassler68@hotmail.com	Tel: +228 915 5558 Fax: +228 226 08 60
60.		Namoni Tchekere DAF RH	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	namoni.tchekere@yahoo.fr	Tel: +228 226 37 40 Fax: +228 226 08 60
61.		Englisse Akouto Inspecteur OPS	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	englisse59@yahoo.fr	Tel: +228 226 3740 Fax: +228 226 08 60
62.		Tchakoura Koly Issowavana Chef service Aérodomes Infrastructure	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	issowavana1@yahoo.fr	Tel: +228 226 3740 Fax: +228 226 08 60
63.		Kaglan K. Agbémégnon Chargé d'étude au service Navigabilité	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	albertkag@yahoo.com	Tel: +228 226 37 40 Fax: +228 226 08 60
64.		Tigoue Z. Instructeur en sûreté	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo		Tel: +228 226 37 40 Fax: +228 226 08 60
65.		Kolla Kadanga Comptable	ANAC-Togo BP 2699 Lome Togo	kadangakolla@yahoo.fr	Tel: +228 226 37 40 Fax: +228 226 08 60
66.		Borma Nébabéo Directeur Juridique		nebabeoborma@yahoo.fr	Tel: +228-936 8055
67.	Togo – Afriqiyah Airways	Hamouda Sami Représentant Afriqiyah Airways	Togo - Afriquiya BP 8650 Lomé	www.afriqiyah.aero shamouda@afriqiya.aero	

		Lomé			
68.		Sedou Adani Comlan Superviseur sûreté	Togo – Afriqiya BP 8 Lomé 04	www.afriqiyah.aero	Tel +228 220 88 52 Fax : +228 220 88 51
69.		Kokou N' Diti Superviseur sûreté	Togo – Afriqiya BP 8650 Lomé	idvpkok@yahoo.fr	Tel : +228 902 25 15 /2208852
70.	Togo Air Burkina	Dossama Oumou	S/C Air Burkina BP 20020	dossama-oumou@yahoo.fr	Tel +228 912 27 82 Fax : +228 220 00 85
71.	Ethiopian Airlines Togo	Gaba Ayite O'boso Agent Traffic	Ethiopian Airlines Aéroport Gnassingbe Eyedema BP 14468 Lomé Togo	aviteraphaelgaba@yahoo.fr	Tel: +228 901 85 96 Fax: +228 222 1832
72.	Royal Air Maroc Togo	Saidi Abdessamad Directeur régional	BP 1354 Lomé Togo	asaidi@royalairmaroc	Tel: +228 22 74848
73.	Togo Africa West Cargo	Akakpo-Numado N. Komla Charge du suivi de Navigabilité	BP 10019 Africa west Lomé Togo	narleusta@africawest.tg operations@africawest.tg	Tel : +228 226 38 67/ 916 65 54 Fax : +228 226 17 49
74.	Togo Gendarmerie	Ahiafor Koffi Brigade Aéroport Lomé	BP 366 Togo Lomé		Tel :+228 913 59 38
75.	Togo St Handling	Babale Bohognaki Responsable Sûreté	BP 10112 Lomé Togo	rogerbab2000@yahoo.fr	Tel : +228 914 55 91/ 226 34 30
76.	Togo – Aeroservice	Efoutey Kodjo Technicien Avion Représentant du DG	Aeroservice s/c ANAC Togo BP 8065 Lomé Togo	aeroservice-tg@yahoo.fr	Tel: +228 223 6067/ 911 6969 Fax: +228 223 60 66
77.	Togo - Base Transport de Lomé	Mamah Agnidoufey Pilote de Transport	Base Transport de Lome BP 938 Lomé Togo	mamah_victor@yahoo.fr	Tel: +228 901 1960
78.	Togo – SALT	Pagnou Modowe Directeur de l'Exploitation	SALT Lomé BP 10112 Lomé	pag.gilbert@yahoo.fr	Tel: +228 223 60 60/6160 Fax: 226 88 95
79.	Togo NQE	Tabiou Yao Nabine Chef Equipe Technique	BP 1911 Bld de la Kara Lomé	yaonabine@yahoo.fr infos@nqeonline.com	Tel :+228 222 24 38/ 915 4670
80.		D'almeida Ayele Madze Cabinet NQE	BP 1911 Bld de la Kara Lomé	bellefif@yahoo.fr	Tel: +228 222 24 38
81.	Togo - CEIBA Intercontinental	Mlle Alabi Adeola Adunni Chef d'Agence	12 rue du grand marché 04 BP 60Lomé Togo	galaxyvoyagesinfo@gmail.com	Tel : +228 338 13 76/ 900 35 22

ORGANIZATIONS INTERNATIONALES/ INTERNATIONALES ORGANIZATIONS/ COMPAGNIES AERIENNES					
82	ASECNA	Pafadnam Yarce Chef du Département Contrôle Economique et Technique	Direction General de ASECNA BP 3144 Dakar, Sénégal	asecna@fasonet.bf pafadnamyar@asecna.org	Tel: +221 77 6080944 +221 338221338
83		Veillard Alain Conseiller du Président du Conseil d'administration	Direction General de ASECNA 75 Rue La Boetie Fance 75008 PARIS	veillardala@asecna.org	Tel: +33 1 44 950714 Fax: +331 42 25 73 11
84		Atisso A. Komlan Chef Sena	ASECNA – TOGO BP 10151 Lomé Aéroport	francoisatisso@hotmail.com togoena@asecna.org	Tel: +228 911 98 77 Fax: +228 261 13 67
85		Atchrimi Kokouvi Chef Bureau Circulation Aérienne	ASECNA – TOGO BP 10151 Lomé Aéroport	steph-ctch@yahoo.fr steph_atch@yahoo.fr togochefca@asecna.org	Tel: +228 911 98 78
86		Anoba Yao Kuma Ingénieur Aviation Civile Chef Bureau Méthodes	ASECNA – TOGO BP 10151 Lomé Aeroport	claudanoba@yahoo.fr togomet@asecna.org	Tel: + 228 920 58 32
87	ASKY	Alemdjrodo Francis Project Manager	ASKY BP 2988 Lomé - Togo	falemdjrodo@flyasky.com	Tel: +228 997 97 54
88		Walla Konga Consultant	ASKY BP 2988 Lomé	kongawalla@flyasky.com	Tel: +228 911 76 58
89	BOEING International Corporation	Chamsou D. Andjorin Director for Africa BCA Aviation Safety and Regulatory Affairs	Boeing Commercial Airplanes PMB Ministries Post Office, Accra - Ghana	chamsou.d.andjorin@boeing.com	Tel. + 233 21824039 Cell : +233 202 01 79 17 Fax : +233 21 824 039
90	CAFAC	Charles WAKO, President of AFCAC	15 BD de la République BP 2356 Dakar Senegal	charleswako@yahoo.com	Tel: +254 02 820008 Nairobi
91		Fidelis C. Onyeyiri, Safety Officer, AFCAC	AFCAC 15 Bl. De la République Dakar - Sénégal	fconyeyiri@afcac.org	Tel : +221 77 44 98 017 Tel : +234 803 403 64 64

92		Mesfin Fikru, Air Safety Officer, AFCAC	AFCAC 15 Bl. De la République Dakar – Sénégal	mfikru@afcac.org	Tel: +221 77 15654 67
93		Mongezi India, Security Officer, AFCAC	P.O. Box 4591 Edenvale, 84910 RSA	indiam@dot.gov.za	Tel: +27 12 30 93303 Fax: +27 12 30 93423
94	CEDEAO	Gogoua Jules Chef Division Transport	Commission CEDEAO PMB 401 Abuja Nigeria	gkagnini@yahoo.com	Tel: +234 706 555 7140
95		Ganemtoire Paul Antoine Directeur Projet Transport Aérien	Commission CEDEAO PMB 401 Abuja Nigeria	ganem4@yahoo.fr	Tel: +234 807 66 385 70
96		Bergonzi Délia Consultant	ECTAR 26,28 Ave de la République 93170 Bagnolet France	dbergonzi@ectar.aero	Tel : +33 674 64 89 57 Fax : +331 49 48 95 01
97	COSCAP BAG	Dele Sasegbon	COSCAP-BAG 48 Aguiyi Iruwsi Way Maitaiya Abuja	delesash@hotmail.com d.sasegbon@coscap-bag.com	Tel:+234 802 588 1018
98	COSCAP CEMAC- STP	Bernard Nsang Coordonnateur Régional	COSCAP/CEMAC-STP B.P. 5114 Ndjamena	nsang.bernard@yahoo.fr	Tel.: +235 961 98 15 / +237 99 81 44 90
99	COSCAP-UEMOA	Ousmane Ali Inspecteur Régional Navigabilité	01 BP 6159 Ouagadougou 01 Burkina Faso	aliousman2003@yahoo.fr	Tel: + 226 70356000
100		Douka Kragbe Jacques Inspecteur Régional Licences	01 BP 6159 Ouagadougou 01 Burkina Faso	jacquesdouka@hotmail.com Jacques.douka@gmail.com	Tel: +226 78 02 76 46
101		Djagouassi Jacques Inspecteur Navigabilité	01 BP 6159 Ouagadougou 01 Burkina Faso	Jacques.djagouassi@coscap-uemoa.org	Tel : +226 70 34 16 14
102	EASA	Lièvre Grégory International Cooperation Officer	Allemagne	gregory.lievre@easa.europa.eu	Tel: +49 221 8999 05 044 Fax: +49 221 8999 05 544
103	FAA	Moira (Mo) Keane FAA Senior Representative in Africa	FAA, US Department of Transportation c/o American Embassy Avenue Jean XXIII – P.O. Box 49 BP 49 Dakar, Sénégal	mo.keane@faa.gov moiradkeane@aol.com	Tel. + 221 33 829 21 80 Mobile: + 221 77 637 69 44 Fax: +221 33 823 9286

104	IATA	Gaoussou Konate Regional Director Africa SO & I/AFI	IATA Sandown Mews 88, Stella Street, East Block, Ground Floor PostNet Suite 167, Pvt Bag X9916 Sandton, 2146, South Africa	konateg@iata.org	Tel. + 27 11 523 2732 Fax: + 27 11 523 2701/4 Cell + 27 82 331 3259
105	UEMOA	Seka Irene Directeur des transports Aériens et du Tourisme/Coordonnateur Régional Project COSCAP- UEMOA	UEMOA 01 BP 543 Ouagadougou Burkina Faso	igseka@uemoa.int iseka@yahoo.fr	Tel: +226 5032 86 59 +226 50331029/ 76016402 Fax:+226-50318872

ICAO HQ/WACAF/ESAF

1	ICAO Office Dakar	A.O. Guitteye	Regional Director, WACAF	icao_wacaf@dakar.icao.int	Tel.: +221 33 839 93 93
2		M.S. Jallow	Deputy Regional Director	mjallow@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 89 Fax: +221 33 823 69 26
3		E. Gngang	RO/AT	egnang@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 71
4		E. Voudri	RO/FS	evoudri@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 82
5		S. Marafa	RO/ATM	smarafa@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 90
6		O. Manjang	RO/AMM	omanjang@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 95
7		A. Dolo	RO/AVSEC	adololo@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 81
8		P.A. Boimond-Basse	ADM/O	pbasse@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 70
9		B. Gafari	Senior Secretary	bgafari@dakar.icao.int	Tel.: +221 33 893 93 78
10		F. I. Maiga Danfakha	RO/Assistant	fmaiga@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 81
11		Mr. N. Seck	ADM/Assistant	nseck@dakar.icao.int	Tel: +221 33 839 93 76
12	ICAO Montreal	Mostapha Hoummady	Chief, Audit, Coordination and Reporting Section	mhoummady@icao.int	Tel: +1514 9548215
13		G. Moshabesha	Regional Director, ESAF P.O. Box 46294 – 00100-Nairobi	icao@icao.unon.org	Tel.: + 254 207 622 395/96 Fax: + 254 207 621 092
14		B.M. Sekwati	RO/Meteorology	Boitshoko.Sekwati@icao.unon.org	Tel.: + 254 20 762 2370 Fax: + 254 207 621 092

15	ICAO Office Nairobi	Amal Hewawasam	RO/Flight Safety	Amal.Hewawasam@icao.unon.org	Tel.: + 254 728 111022 Fax: + 254 20 7 621 092
16		Justus Nyunja	RO/Aviation Security P.O. Box 46294 – 00100-Nairobi	Justus.Nyunja@icao.unon.org	Fax: + 254 20 7 62393/5 Fax: + 254 20 7 621 092
17		Nancy Onyedim	RO/Technical Cooperation P.O. Box 46294 – 00100 -Nairobi	Nancy.Onyedim@icao.unon.org	Tel.: + 254 20 7 622 376 Fax: + 254 20 7 621 092
18		Maamoune Chakira	Safety Officer - ACIP P.O. Box 46294 – 00100-Nairobi	Maamoune.Chakira@icao.unon.org	Tel:+254 20 7622399 Fax:+254 20 7621092
19		Hellen Serem	Senior Secretary P.O. Box 46294 – 00100 -Nairobi	Hellen.Serem@icao.unon.org	
